



Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement

Distr.
LIMITÉE

TD/B/COM.1/L.9
7 octobre 1998

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Commission du commerce des biens et services,
et des produits de base
Troisième session
Genève, 28 septembre 1998
Point 4 de l'ordre du jour

**POSSIBILITÉS QUI S'OFFRENT AUX PAYS EN DÉVELOPPEMENT D'ACCROÎTRE
LEURS EXPORTATIONS DE SERVICES DANS CERTAINS SECTEURS EN UTILISANT
TOUS LES MODES DE LIVRAISON PRÉVUS PAR L'AGCS, COMPTE TENU DE
LEUR INTERACTION, DU RÔLE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION
ET DES NOUVELLES PRATIQUES COMMERCIALES**

Conclusions concertées et recommandations

A. Recommandations adressées aux gouvernements

1. Les initiatives suivantes pourraient être prises au niveau national :
 - a) Déterminer les obstacles aux exportations de services, par exemple en diffusant des questionnaires auprès des entreprises du secteur privé sur les problèmes rencontrés à cet égard;
 - b) Faciliter la libéralisation de l'accès aux marchés par des mesures visant à renforcer les services aux producteurs, notamment par la sous-traitance;
 - c) Appliquer des politiques destinées à encourager les entreprises à exploiter les possibilités d'accès aux marchés en matière de mouvement de personnes physiques, selon des modalités permettant de réduire l'exode des compétences et de contribuer à l'acquisition de qualifications;

d) Identifier des domaines d'avantage comparatif dans les services à forte intensité de travail, dans la perspective des prochaines négociations au titre de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS);

e) Accélérer la prise en compte et la libéralisation des services dans le contexte des mécanismes sous-régionaux et renforcer la coopération dans le cadre de ces mécanismes en vue de la préparation de la prochaine série de négociations au titre de l'AGCS.

B. Recommandations adressées à la communauté internationale

2. La communauté internationale est invitée à prendre les initiatives suivantes :

a) Examiner l'application effective des articles IV et XIX, en particulier, de l'AGCS en vue de l'élaboration de principes directeurs pour les négociations au titre de l'AGCS;

b) Promouvoir des conditions propices au transfert de technologie vers les entreprises des pays en développement, ainsi que la diffusion dans les pays en développement de technologies tombées dans le domaine public;

c) Aider les secrétariats de la CNUCED et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à améliorer les statistiques sur les services, pour répondre aux besoins des décideurs et des négociateurs lors de la prochaine série de négociations au titre de l'AGCS.

C. Recommandations adressées à la CNUCED

3. La CNUCED devrait, en étroite coopération avec d'autres organisations internationales compétentes et dans les limites des ressources existantes :

a) Réaliser conjointement avec l'OMC une évaluation des incidences sur les pays en développement de la libéralisation dans le cadre de l'AGCS;

b) Entreprendre une analyse systématique en vue de déterminer les possibilités d'expansion du commerce, de façon à faciliter l'établissement de demandes dans les négociations au titre de l'AGCS;

c) Analyser les tendances récentes du commerce et de la concurrence dans les secteurs de services;

d) Poursuivre les travaux relatifs à la base de données MAST (mesures concernant le commerce des services) en vue d'aider les pays qui le souhaitent à renforcer leur capacité de négociation, et évaluer le fonctionnement de cette base de données en s'intéressant plus particulièrement à l'exploitation des progrès récents des technologies de l'information;

e) Aider les pays en développement, en particulier les PMA, dans le cadre du suivi de la Réunion de haut niveau sur des mesures intégrées en faveur du développement du commerce des pays les moins avancés, à améliorer leur capacité d'offre dans le domaine du commerce des services, notamment par le biais d'activités concernant la mise en valeur des ressources humaines, le renforcement des capacités institutionnelles, l'accès aux nouvelles technologies et l'adoption d'une législation appropriée;

f) Poursuivre l'exécution du Programme coordonné d'aide dans le secteur des services en Afrique (CAPAS) et l'élargir à d'autres pays africains intéressés;

g) Participer à une conférence internationale, organisée en Tunisie par l'Organisation mondiale du tourisme, sur les moyens d'améliorer les relations entre fournisseurs de services touristiques des pays en développement et agences de voyages des pays consommateurs en vue d'établir une industrie durable du tourisme;

h) Établir, en coopération avec l'OMC, une liste d'examens des besoins économiques pour les listes d'engagements spécifiques au titre de l'AGCS et proposer des moyens d'accroître la transparence et la prévisibilité de l'application de ces examens.
